Piscine sportive

Gymnastique avec l'AVEB

Entre voisins

Villiers Info n°7 - Décembre 2011

Le Père Noël de passage à Villiers

En cette veillée du 24 décembre, comme convenu, le Père Noël a posé son traîneau pour sillonner les rues du village et apporter les cadeaux à domicile aux enfants sages. C'est toujours un grand plaisir que de voir leurs regards émerveillés lorsque l'attelage s'annonce à la porte de leur maison pour y déposer les jouets tant attendus. Un instant de grâce et de douceur dans un monde plutôt mercantile et souvent brutal. L'esprit de Noël, sans doute. Gageons que ces moments resteront pour longtemps de bons souvenirs à la fois pour les enfants et leurs parents.

A cette occasion, toute l'équipe municipale vous adresse ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, ses vœux les plus sincères pour cette année 2012 qui verra se poursuivre les efforts entrepris pour l'amélioration de notre qualité de vie à Villiers-en-Bière.

Edito

Ces temps ci, l'actualité communale est riche et variée. Voici le numéro 7 de notre journal communal, son objectif est de vous donner les vraies informations sans qu'il soit nécessaire d'écouter aux portes. Vous verrez en particulier au fil des articles que nous avons quelques bonnes nouvelles à vous annoncer.

De même, alors que la fin de décembre approche, il n'est pas inutile de mettre l'accent sur tout ce qui a été réalisé pour vous tous cette année, et qui fait de 2011 une année d'activité communale bien particulière.
J'avais annoncé toute une série de réalisations à venir au cours de la cérémonie des vœux 2011, nous tenons nos promesses. Pour l'équipe en place l'immobilisme est proscrit, par contre il faut parfois être patient et laisser le temps au temps pour faire les choses correctement et dans le bon ordre.

C'est en particulier pourquoi, après les routes ouvertes puis remises en état à l'identique, nous allons pouvoir refaire totalement le revêtement de certaines d'entre elles.
Heureusement tout ceci ne se fait pas seulement qu'avec l'argent communal. Il faut avec de la volonté et du professionnalisme aller chercher des subventions ou bien agir et presser les autorités compétentes pour faire avancer les choses.

Vous l'avez sûrement compris et constaté, l'équipe municipale dans sa grande majorité a donné un grand coup de collier cette année et je l'en remercie sincèrement. Les fêtes de fin d'année approchent, je souhaite qu'elles soient réussies pour vous tous et pour vos familles et qu'elles vous fassent oublier un temps la période critique actuelle.

Votre Maire
Gilles GATTEAU

Comité de rédaction
G. Gatteau, C. Pierquin, I. Gardiol, V. Gatteau,
A. Truchon, C.Pellissier, P. Dothée.

Réalisation
Photolabo Hassler - 4 rue Dancourt - 77300 Fontainebleau
Tél. : 01 64 22 24 39 - www.photolabohassler.fr

Nouvelles du village

Abribus, vestiaires

Après maintes réunions, concertations et modifications, les travaux de mise en accessibilité de notre arrêt de bus ont pu avoir lieu cet été. Une aire de dépose a été créée devant le grand portail, la chaussée élargie à cet endroit pour permettre aux bus de manœuvrer, les trottoirs ont été élargis et abaissés et une allée piétonne traverse désormais le terre-plein central pour relier les deux arrêts. Des potelets aux couleurs contrastées, des zones podotactiles et un marquage au sol signalent aux mal et non-voyants les traversées de voirie. Nous avons été vigilants à préserver le caractère rural de notre place en utilisant bordures et pavés de grès, typiques de la région, allée stabilisée plutôt que bitumée, afin de rester en harmonie avec le bâti ancien existant alentour.

L'énorme chantier de mise aux normes de la filtration et du bassin de notre piscine avait bien occupé l'année 2010. C'est la raison pour laquelle il avait été décidé de sursoir à la réfection des vestiaires pour ne pas risquer de rater la saison estivale. Fin novembre 2011, les premiers coups de pioche ont été donnés, les vestiges de l'ancien bâtiment ont disparu et bientôt nos nouveaux et modernes vestiaires sortiront du sol. Tout sera entrepris pour qu'ils soient opérationnels dès la prochaine saison estivale.

Eclairage public et défense incendie

Au niveau de l'éclairage public, La Glandée était plutôt mal lotie avec ses lumières mal adaptées et gourmandes en kilowatts, le tout monté sur des poteaux en ciment, sans parler du fouillis de câbles aériens. Pour y remédier, il a donc été décidé d'enfouir tous les réseaux (téléphone y compris) et de faire poser des candélabres mieux répartis et largement plus esthétiques et économiques. C'est chose faite aujourd'hui. Dans la foulée, un poteau d'incendie va être installé grâce au prolongement du réseau en provenance de Dammarie-lès-Lys. Ceci fait, la protection incendie sera désormais parfaitement assurée sur tout le territoire de la commune.

Élagages

L'année dernière, la commune s'est portée acquéreuse de deux haies structurantes de notre paysage. Initialement il s'agissait d'une seule et même allée bordée d'arbres qui permettait d'accéder au château de Fortoiseau disparu en 1944. Aujourd'hui, faute d'entretien pendant des décennies, l'allée est devenue haie et apparaît au cadastre comme un bois classé, intouchable donc. Ce statut la rend économiquement inintéressante, pas d'agriculture ou d'exploitation forestière possible. Elle était donc destinée à péricliter. Or cette haie, qui d'un côté nous sépare visuellement de l'arrière de l'hypermarché Carrefour et de l'autre du hameau de Vosves, a un fort intérêt non seulement esthétique mais également écologique puisqu'elle fait partie d'un couloir biologique classé de première importance par la charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français au motif qu'il relie le massif forestier de Fontainebleau à la Seine à Boissise-le-Roi. Il était donc naturel que la commune en devienne propriétaire pour la pérenniser.

L'état sanitaire de ces bois longtemps délaissés n'est pas extraordinaire et il conviendra au fil du temps d'y pratiquer quelques coupes d'éclaircie pour les régénérer et éliminer le bois mort. Pour 2011, une première intervention a consisté à rétablir un alignement et élaguer les accrus en surplomb des terres cultivables riveraines.

Comme les années précédentes, nous continuons à débarrasser le parc et plus généralement le domaine communal des rares arbres morts ou malades qui subsistent et de pratiquer des coupes de mise en forme et des plantations. C'est le cas des arbres des parties communes du domaine de la Gardiole, des arbres taillés en rideau sur la place. Après des débuts d'intervention massive d'abattage et de déssouchage, nous arrivons aujourd'hui à un entretien que nous pourrions qualifier de croisière.

Protection incendie et fibre optique

Un diagnostic du réseau d'eau de protection incendie avait montré qu'il manquait au village pas moins de 7 bornes d'incendie.

Trois d'entre elles, rue de la Bascule, rue de l'Église près de la mairie et près de la ferme de Fortoiseau, pouvaient être installées sur les canalisations existantes parce que ces dernières étaient d'un diamètre suffisant pour fournir la pression et le débit demandés par les pompiers.

Pour les quatre autres la canalisation en place était d'un diamètre trop petit pour la défense incendie, c'est la raison pour laquelle les rues Cambot, de Fleury et les routes de Chailly et d'Orsonville ont été ouvertes pour installer de plus grosses canalisations.

Aujourd'hui toutes les bornes sont opérationnelles, sauf celle de La Glandée qui le sera quand la canalisation sur laquelle elle va venir se raccorder à Dammarie lès-Lys sera elle aussi remplacée par une plus grosse.
Ce chantier a fait l'objet d'un marché public concurrentiel, ce qui n'était pas le cas du projet envisagé pendant le mandat précédent qui avait été stoppé par la préfecture pour irrégularité en la matière.

Si le chantier a parfois provoqué d'importantes gênes de circulation, il faut savoir que nous avons aussi profité de ces travaux d'ouverture de routes pour préparer l'installation future de la fibre optique pour tous les habitants dans le village, en passant en même temps trois fourreaux en attente et en créant des chambres de tirage réparties tout au long de leurs parcours.
Certains affirment que des communes voisines sont câblées très haut-débit. Ceci est faux, la seule commune rurale de Seine-et-Marne à l'être est la commune pilote de Chevry- Cossigny. La fibre du département qui passe dans notre village n'est utilisable que par les centres économiques, administratifs, de santé, de sécurité ou d'éducation, et par des entreprises, mais pas par les particuliers. Cependant, nous sommes très conscients qu'il existe un besoin réel pour les particuliers, par contre même en proposant un gros effort de financement, la petite taille de notre village est pour le moment un handicap pour attirer des opérateurs.

C'est pourquoi dans le cadre de la Communauté de Communes dont nous faisons partie nous travaillons à préparer avec le département ou avec d'autres un projet de mise en place d'une structure très haut débit, cette fois-ci avec le potentiel d'environ

10500 habitants.

Villiers-en-Bière qui est maintenant pourvue de fourreaux en bon état sur au moins 80% de ses rues et routes habitées en centre village et à la Glandée , sera, nous le promettons, parmi les premiers villages à se proposer le moment venu.

Réfection route d'Orgenoy

Notre station d'épuration, dernier cri en matière de traitement des eaux, est désormais terminée et opérationnelle, les travaux de défense incendie en direction de la ferme d'Orsonville sont achevés. La route d'Orgenoy, qu'au quotidien nous appelons plus volontiers route du cimetière ou route d'Orsonville, va bientôt connaître des jours meilleurs. A présent que les tranchées sont rebouchées et que les gros engins de chantier ont quitté les lieux, le revêtement de la route, un des plus dégradés du domaine communal, va être entièrement refait du carrefour de la Bascule jusqu'àux abords de la ferme. Après concertation avec les riverains du domaine d'Orsonville, l'intersection avec la route d'Orgenoy sera surélevée pour améliorer la sécurité. Un rendez vous avec les responsables de DDT doit nous permettre d'être en conformité avec la législation. A court terme, la ligne téléphonique aérienne va être enfouie sous l'accotement qui vient d'être reconstitué à gauche du portail qui règlemente l'accès au bois du cimetière. Quant au talus qui longe le ru de la Mare aux Évées, récemment reprofilé pour un meilleur écoulement des eaux de pluie, il vient d'être planté d'une soixantaine d'accacias boule.

Au final, chaussée et accotements refaits, ligne téléphonique enterrée, arbres d'alignement, cette portion du territoire communal, jusqu'à présent un peu délaissée, devrait reprendre vie et devenir, pourquoi pas, un lieu de promenade.

ETAT CIVIL

Naissances

Bienvenue à Léa ROHEL
née le 10 septembre 2011

Nouvelles du village

Voie douce RD372

C'est avec énormément de plaisir que le 20 septembre 2011, nous avons participé à la cérémonie organisée par le Conseil Général pour l'inauguration de la liaison douce le long de la RD372, entre le rond point de la Justice et le pont du CD24.

Pourquoi autant de satisfaction, et bien tout simplement parce que maintenant depuis plus de trois ans l'équipe municipale avait fait de l'existence de cette voie une de ses priorités. Nous avions d'ailleurs inscrit cet objectif dans la charte électorale que nous avions présentée en 2008.

Nous disions et nous avons continué à dire qu'il était absolument anormal, voire irresponsable , de laisser des personnes aller et venir entre la ville voisine et le centre commercial de notre village en empruntant le bas-côté en herbe d'une voie à forte circulation et même quelque fois la route, avec tout l'inconfort et les dangers que cela engendrait.

La fréquentation était telle qu'à force on voyait, tracé dans l'herbe, ce que certains appelaient un « chemin d'âne », c'était abominable.

Certes, nous étions conscients que ce ne serait pas facile de changer cette situation. C'est

pourquoi le maire a saisi tous les prétextes et en particulier celui d'une pétition d'usagers et de personnels du centre commercial, pour faire avancer le dossier.

Pour cette raison, il a écrit à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Président du Conseil général et à Monsieur notre Député.

Le Conseil Général a répondu en organisant des réunions avec toutes les parties prenantes et au début nous avons eu l'impression que les choses étaient loin d'être gagnées.

En effet, sachez que si l'équipe municipale a toujours été unanime quant à la nécessité de faire quelque chose, il y a eu parfois plus de scepticisme au niveau de notre Communauté de communes qui a la compétence voies douces et chose étonnante chez certains habitants de notre village.

Enfin tout ceci est derrière nous et, encore une fois, c'est avec beaucoup de satisfaction et de fierté que maintenant pratiquement à n'importe quel moment quand on circule en journée sur la RD372, on voit des personnes à pied ou à bicyclette circuler au sec et en sécurité sur la nouvelle liaison douce.

Si nous avons été les aiguillons tenaces pour que tout cela aboutisse, rendons à César ce qui est à César, les travaux et le financement de cette solution dite provisoire, ont été assurés entièrement par le Conseil Général, qu'il faut remercier grandement. Aussi quand nous sommes complimentés par des personnes qui travaillent dans le centre commercial ou qui le dirigent, nous ne manquons pas de le rappeler.

Maintenant qu'il existe une solution pour les piétons et les cyclistes, il faudrait comme il a été dit dans plusieurs de nos réunions, trouver un moyen pour que des bus desservent régulièrement le centre commercial de Villiers-en-Bière, ce serait parfait et bien évidemment vos élus saisiront toutes les opportunités et appuieront toutes les initiatives pour y parvenir.

Une horloge, un vitrail, un portail, une borne, une cuve …

Des décennies que la cloche de Saint-Éloi ne sonnait plus les heures. Après réparation et automatisation, la vieille cloche de 1535 a repris du service et rythme de nouveau les journées de Villiers-en-Bière. Vous avez d'ailleurs été très nombreux à nous témoigner votre satisfaction à ce sujet. Aujourd'hui, nous entendons les heures, nous pouvons également les voir désormais.

En effet, depuis quelque temps, une horloge orne le clocher de notre petite chapelle. Fournie, installée et entretenue par la même entreprise qui avait déjà restauré et automatisé la cloche avec succès, il s'agit d'un cadran-squelette, très discret donc, le but recherché étant d'intégrer ce mobilier neuf à un bâtiment vieux de huit siècles. Dans la foulée, un vieux chassis vitré menaçant ruines, situé immédiatement sous l'horloge a été remplacé par un nouveau vitrail dessiné et réalisé par des habitants du village.

Dans le parc de la mairie, les accès ont été optimisés. Côté mairie, le grand portail qui accueille aujourd'hui les visiteurs motorisés, a vu ses vantaux complètement restaurés et sensiblement élargis. Côté village la borne rétractable qui contrôle l'accès non motorisé au parc vient d'être installée. Les agents communaux pourront maintenant aller et venir au moyen d'une simple télécommande. Quant aux autres usagers, qu'ils soient à pied, à vélo ou avec une poussette, ils pourront circuler en toute sécurité dans l'enceinte du parc.

Sachez enfin que les eaux de pluie qui inondaient le parking à l'arrière de la salle de la Bergerie sont désormais collectées grâce à un drain qui aboutit à une cuve à eau enterrée de 10 000 litres. Cette même cuve est équipée d'une pompe de relevage qui permettra dès le printemps prochain d'arroser à bon compte nos fleurs et massifs tout en assainissant les abords de la salle.

Informations

Alerte à la Glandée

Après les chenilles processionnaires urticantes qui infestent nos conifères, voici que, depuis plusieurs années, les habitants de La Glandée constatent avec tristesse la dégradation régulière et la disparition des gros chênes, bicentenaires pour certains. Le responsable ? Le capricorne du chêne, un de nos plus grands et plus spectaculaires coléoptères, l'ennemi avéré du plus grand et du plus symbolique de nos arbres.
Avoisinant les 6 cm hors antennes le Cerambyx Cerdo, nom savant du capricorne du chêne, appartient à la famille des Cérambycidés, autrement dit des longicornes, laquelle dépasse les 230 espèces pour la faune française. Comme son nom le laisse supposer, c'est un hôte des chênes, et outre les diverses essences indigènes, il ne dédaigne pas les espèces américaines souvent utilisées en sujets isolés, ou encore comme arbres d'alignement en milieu urbain ou suburbain.
L'insecte est actuellement protégé par la loi, mais s'il tend effectivement à se raréfier dans certaines régions (nord par exemple), force est de constater qu'en d'autres lieux il est loin d'être rare, et à la limite on peut même dire qu'il s'y montre nettement plus menaçant que menacé. La larve atteint une taille des plus respectables (7 à 8 cm de long). Ses galeries sont à la mesure de cette taille et de son bel appétit.

Le capricorne attaque le bois vivant, et de surcroît assez profondément, ce qui peut induire une notable dévalorisation de l'arbre, et le cas échéant de ses grumes. Abstraction faite de sa protection juridique, on peut même dire que le bois de chauffe est la seule alternative possible, tant l'arbre est taraudé en tous sens lors d'attaques importantes et répétées.
L'insecte apparaît début juin, parfois dès la fin mai, et il est crépusculaire. Par temps orageux il peut parfois s'activer dans la journée mais le fait reste très ponctuel. La vie de l'adulte est brève, de l'ordre de 1 à 2 mois durant lesquels il se consacre essentiellement à pérenniser l'espèce L'époque des émergences venue, le cerdo s'observe aisément sur les arbres attaqués. Il déambule lentement, le long des troncs ou des branches maîtresses, tout en agitant doucement et fort gracieusement ses longues antennes.

En règle générale, les attaques initiales sont discrètes et passent aisément inaperçues, du moins pour l'œil non averti. Quelques timides écoulements de sciure le long du tronc ou au pied de l'arbre, ou encore quelques trous de sorties épars rarement décelés (et encore plus rarement identifiés comme tels !) sont évidemment le prélude à des offensives nettement plus caractérisées, visibles, et sévères. De fait, les énormes trous de sortie, jusqu'à deux centimètres de diamètre, se multiplient, et s'ajoutent d'année en année, car notre bel insecte a tendance pondre sur l'arbre même où il s'est développé. Cette propension explique d'ailleurs que des arbres sains puissent voisiner avec des «passoires», mais le plus souvent il faut bien dire qu'il s'agit d'un sursis.

Les habitants de La Glandée sont certes rassurés d'avoir fait la connaissance de l'ennemi mais demeurent inquiets du devenir de l'arbre fétiche qui a donné son nom à leur quartier. Doit-on protéger un insecte destructeur au détriment des nombreux chênes qui peuplent les 28900 hectares de la forêt de Fontainebleau ? La question est posée, en espérant ne pas être, un jour, obligés de rebaptiser l'endroit, faute de survivants.

COMMUNIQUÉ DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE

Depuis 2009 le service médical de la Caisse d'Assurance Maladie n'a qu'une seule adresse postale :
Service Médical
ELSM 77
77605 Marne la Vallée Cedex 03

ce qui permet un traitement plus rapide et fiable du courrier postal
Une information a été faite par courrier le 27 août 2009.
Un certain nombre de plis continue d'être expédié par les assurés aux adresses géographiques des services médicaux :
Melun, Veneux-les-Sablons, Savigny-le-Temple, Coulommiers, Lognes et Bussy.

Le contrat de réexpédition souscrit auprès de la poste est terminé. Désormais, les courriers seront réexpédiés à l'assuré s'il a mentionné son adresse.

Principes du POS et de l'urbanisation

Le POS, Plan d'Occupation des Sols, est le document communal officiel qui définit et règlemente l'occupation du sol dans notre commune. Il est constitué principalement par des plans graphiques de zonage et un règlement pour toutes les zones et il est accompagné de plusieurs documents annexes.
Il s'impose à tous en particulier à ceux qui veulent faire construire ou utiliser le sol à diverses fins.

Par contre il ne peut aller contre les contenus des documents ou les principes qui lui sont supérieurs, tels que :

- Les principes des deux GRENELLE de l'environnement
- La charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français
- Le SDRIF Schéma Directeur Régional d'Ile de France
- Et théoriquement, le SCOT Schéma de Cohérence Territoriale (en cours d'élaboration)

Le règlement de notre POS, a été modifié en 2010 après enquête publique, dans le respect de toutes les règles, en particulier pour clarifier certains paragraphes qui pouvaient être interprétés et mettre le document en conformité avec les nouvelles dispositions légales. Aujourd'hui, si l'on ne s'intéresse qu'aux possibilités de construire de nouvelles habitations, la réponse est simple : la seule grande zone constructible est le terrain communal situé entre le parking de la salle des fêtes de la bergerie et le terrain dit de la « demi-lune » près de la station d'épuration.

Nous considérons que cet endroit est inapproprié. En effet, il est trop proche de la salle des fêtes et de la station d'épuration et y construire condamnerait une perspective remarquable identifiée comme telle dans l'Atlas communal établi avec le soutien du Parc Naturel.

Ce POS devra disparaître à moyen terme et il sera obligatoirement remplacé par un autre type de document que l'on appelle PLU Plan Local d'Urbanisme qui joue le même rôle, mais qui doit être plus complet, en particulier pour ce qui concerne l'environnement, le développement durable et l'impact sur les milieux naturels.

Ce document devra aussi respecter un des grands principes du Grenelle 2 de l'environnement qui impose la limitation de l'urbanisation des terres agricoles et qui pour ces raisons prône la densification des centres villes et villages et l'urbanisation très modérée des terres agricoles.

Tout ceci fait que, contrairement à des bruits qui circulent dans le village, même si à l'occasion de la mise en place de ce PLU il faudra certainement ouvrir un peu de terrain à l'urbanisation, il sera impossible d'investir toute la plaine autour du village, les autorités et les principes énoncés avant l'interdiraient.

Animations du village

Villages Fleuris

Pour la troisième année consécutive, Villiers-en-Bière a participé au concours départemental des Villages Fleuris. Comme les années précédentes nous avons été distingués ce qui nous a rendus éligibles pour participer au Concours régional 2011 des villes et villages fleuris et de l'amélioration du cadre de vie.
A l'issue de ses délibérations, le jury régional a souhaité attribuer la Première Fleur au village de Villiers-en-Bière. En effet, au cours de leur visite dans la commune, les membres du jury ont particulièrement apprécié le patrimoine arboré, le verger municipal ainsi que les plantations de haies vives et l'utilisation de plantes vivaces.

Ainsi donc, en trois années de participation nous aurons gagné 4 récompenses dont cette dernière qui nous autorise à faire officiellement apposer des panneaux « Ville Fleurie » où figurera cette première fleur. Nous y voyons là la reconnaissance, par des professionnels, des efforts entrepris depuis plusieurs années maintenant pour améliorer notre cadre de vie dans un meilleur respect de l'environnement et un encouragement à persévérer dans cette voie.
Le concours départemental est également ouvert aux particuliers.

Le palmarès 2011 pour Villiers-en-Bière est le suivant :

1 - Famille Franier
2 - Famille Dumont
3 - Famille Peixoto

AVEB : L'Association Vie et Bien-Etre a repris ses activités.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 13 octobre pour officialiser la mise en place du bureau et les différents changements liés aux nouveaux statuts. Chaque représentant de section a pu faire le point sur les effectifs et en fonction des différentes demandes, un budget prévisionnel a pu être établi pour l'année 2011/2112. Le bureau a validé aussi le projet de participation de l'AVEB au Téléthon du 3 décembre présenté par Mesdames Dumont et Dailly.

Pour la première année depuis la reprise de l'association, la section gymnastique fait le plein de participants avec une vingtaine inscription. Une deuxième séance par semaine est actuellement à l'étude. La volonté et le dynamisme de son animateur ont permis a cette discipline non seulement de perdurer mais de se développer.

Le yoga poursuit sa progression avec 28 inscriptions et la satisfaction générale des participants permet d'entrevoir une saison encourageante. Trois conférences portant sur une étude fondatrice du yoga sont proposées les samedis 26 novembre 2011, 24 mars et 9 juin 2012 (15h30) à la salle des Granges.

Le country connait toujours un vif succès avec 55 danseurs. Des animations sont prévues toute l'année et le bal du 19 novembre a réuni 150 participants dans une ambiance conviviale. Un bal est prévu le dimanche 13 mars 2012 avec la participation du groupe « Eldorado ». Les danseurs et les amateurs de musique country apprécieront la qualité de ces 5 musiciens qui commencent à avoir une réputation dans les différents festivals nationaux.

La section Taï a repris aussi ses entrainements avec un effectif de 4 participants.
La section « dessin » a disparu par manque d'inscriptions.
L'activité « Dansez avec Solange » a été proposée permettant aux intéressés de découvrir d'autres cultures au travers de musiques anciennes et contemporaines et de danses traditionnelles.
De nouvelles animations sont à l'étude dans les domaines de l'informatique et de la cuisine.

La création d'une section « sorties-loisirs » est actuellement à l'étude et l'AVEB recherche une personne de Villiers ou appartenant déjà à l'association motivée et intéressée par le domaine culturel et artistique, découvertes, pour animer ce secteur.
L'aquagym, petite dernière des sections a vu le jour cet été dans le cadre de la piscine de Villiers en Bière. Chaque mercredi de 13h à 14h. de mi juin à mi septembre cette activité a connu, malgré le mauvais temps, un certain succès et a regroupé jusqu'à 17 participants. Ce premier essai très encourageant nous permet d'envisager le renouvellement de cette activité pour 2012 en élargissant les horaires.
Enfin le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 décembre 2011 a décidé, à la majorité, de confier la gestion de sa bibliothèque à l'AVEB. Une concertation de l'ensemble du bureau a permis d'intégrer cette activité qui correspond aux objectifs fixés dans les statuts de l'association pour le bien être des habitants de Villiers en Bière. Une nouvelle organisation sera étudiée par le bureau et proposée aux futurs utilisateurs.

Pour tout renseignement et inscription concernant les activités de l'AVEB, vous pouvez contacter le 06 64 97 21 31 ou consulter le site aveb.e-monsite.com

Les fêtes au village

Le 10 septembre dernier, la traditionnelle fête des sports de la fin de l'été suivie de son repas en commun a connu le même succès qui ne se dément pas d'année en année. Une innovation cependant pour 2011 : le dimanche matin qui a suivi, un baptême de plongée gratuit dans notre piscine a été proposé. Carton plein puisqu'une quinzaine de personnes a souhaité participer malgré un temps exécrable, froid et pluvieux.

Halloween a connu cette année une grosse fréquentation dans une excellente ambiance. Profitons de l'occasion pour remercier les habitants qui se prêtent au jeu de bonne grâce en accueillant les enfants et en distribuant des sucreries. A noter cette année, une invasion de coccinelles qui ne fait même pas peur !

Depuis la toute fin du mois de novembre, notre village a revêtu ses habits de fête avec les illuminations de Noël qui s'étoffent un peu plus tous les ans, avec notamment quelques vasques illuminées supplémentaires sur les nouveaux candélabres à la Glandée.
Samedi 3 décembre, 8 heures trente du matin. Il faut se rendre à l'évidence, le temps, sec depuis des semaines, a tourné, et c'est une pluie très soutenue qui accueille les bénévoles à la Salle des Granges pour cette première édition du Téléthon dans l'histoire de Villiers-en-Bière. Pendant un moment on a pu craindre que le mauvais temps allait refroidir les bonnes volontés. Finalement, grâce à la multiplicité des activités et la bonne humeur inébranlable des organisateurs et participants, la fréquentation de ce premier téléthon aura été importante et soutenue tout au long de la journée.

De nombreux visiteurs extérieurs mais aussi de nombreux habitants passeront une bonne partie de la journée à déguster des patisseries, des sandwiches, à participer aux jeux de sociétés pour les plus jeunes et profiter du spectacle offert à tous comme ces danseurs, musiciens ou ces démonstrations de Taï Chi ou de Capoeira. Bien sûr le Téléthon est avant tout un mouvement populaire de solidarité mais il s'avère également être un métier à tisser du lien social. A cet égard, il ne faut pas manquer de remercier et de féliciter Gwénaelle Dailly et Christine Dumont, initiatrices et chevilles ouvrières de cette première édition dont l'implication et la détermination, doublées d'un solide sens de l'organisation, ont permis cette réussite qui se solde par le versement de plus de 1200 euros en faveur de l'AFM.

Grosse affluence aussi pour le spectacle de Noël des enfants le 10 décembre dernier. Après le spectacle interactif de Bruno Lantéri auquel les enfants se sont fait une joie de participer, le Père Noël est venu jusqu'à nous pour distribuer peluches, chocolats et bons d'achat pour les enfants. Enfin, chocolat chaud, petits fours et viennoiseries ont connu un franc succès auprès des petits comme des grands.

La fête des voisins

La Fête des voisins, créée à Paris en 1999, a pour but de permettre à des voisins de se rencontrer de façon conviviale. Dès 2000, l'Association des Maires de France, puis les bailleurs sociaux, ont appuyé cette initiative qui s'est ensuite développée dans toute la France puis dans plus de 150 villes d'Europe avec l'organisation, à partir de 2004, de la Journée européenne des voisins. Depuis 2010, elle a lieu le dernier vendredi de mai. En douze années d'existence, la participation est passée de 10 000 à 10 millions de convives.

A Villiers-en-Bière, il ya quelque temps déjà, un repas de voisins avait été organisé. à l'initiative de quelques habitants de la rue de la Bascule, En 2011, au domaine de La Gardiole pour la deuxième année et à La Glandée, pour la 5ème année, une quarantaine de participants a répondu présent. Le principe est simple : une date est retenue par l'ensemble des participants, les frais sont partagés et on prépare au choix, une entrée, un plat principal ou un dessert, sans oublier le fromage et la boisson pour arroser le tout. Une grande tente dressée à proximité, la location d'une salle communale par les convives ou l'accueil à tour de rôle dans un des foyers permettent aux familles de se retrouver. Ces rassemblements amicaux et spontanés ont déjà permis à un quart de la population du village (pour certains à 2 reprises dans l'année) de passer d'agréables moments dans une ambiance conviviale.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine pour une fête des voisins qui, souhaitons-le, pourrait devenir la fête des amis.

NOUVELLES BRÈVES

Action !

Ça tourne à Villiers-en-Bière

Pendant deux jours, à la fin du mois de juin, le secteur habituellement peu animé des abords du bois de Fortoiseau a connu une agitation peu commune. Camions-régie, camions-loges, groupes électrogènes, camions-traiteurs et une soixantaine de personnes s'affairant en tous sens. La raison de cette soudaine animation ? Le tournage de scènes pour un épisode de la saison 2 de Braquo, la série policière noire et déjantée, politiquement incorrecte et déjà culte de Canal +.

Les moyens mis à disposition sont à la hauteur du succès de la série : armuriers, maquilleurs, éclairagistes, ingénieurs du son, caméraman et matériel de dernière génération pour une scène de prise d'otages dans un vieux hangar. Après mise en place des comédiens et répétitions des mouvements de caméras, la concentration est maximale pour tous lors des prises de vue. Héros récurrent de la série, Eddy Caplan joué par Jean-Hugues Anglade (37,2 le matin, La Reine Margot …) est entouré de Sophie Broustal et Jean-François Levantal, bien connu des amateurs de séries policières.

Si la première journée de tournage a pu se dérouler sans problème, c'est sous une pluie absolument battante qu'il a fallu filmer la suite. A en juger par le nombre de coups de feu tirés, l'affaire ne s'est pas soldée à l'amiable …

A l'heure où paraissent ces lignes, l'épisode concerné a déjà été diffusé en novembre sur Canal. Si vous souhaitez voir à quoi ressemble Fortoiseau à la télé il vous faudra compter soit sur les redifs soit attendre la sortie en DVD.

De l'intérêt de tenir ses chiens en laisse

Il est 19h45 et il fait nuit en ce vendredi 4 novembre. Alors qu'une réunion de concertation se tient en mairie, avec des habitants de la rue du Parc.

Une élue, présente au secrétariat pour répondre au téléphone fait une sortie devant le bureau de la mairie. Quelle n'est pas sa surprise de voir surgir du balcon municipal un gros chien dont le maître, accroupi, a l'oreille collée au volet de la salle du conseil pour écouter ce qui s'y passe ! Ce même maître doit alors se relever précipitamment pour rappeler sa bête qui avait bondi faute d'être avec collier et laisse. Bredouillant de vagues justifications, il a vite disparu dans l'obscurité du parc pour éviter d'ajouter l'humiliation au ridicule.

Il ne reste plus qu'à espérer que ce maître qui, depuis des mois se complaît à promener ses deux chiens sans laisse dans le parc public, au mépris d'un arrêté municipal, s'estimant sans doute au-dessus des lois, aura soudain compris l'intérêt de la mesure.

Au-delà de cette anecdote navrante, il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse lors de leurs promenades dans le village et en particulier dans le parc communal, lieu privilégié de rencontres et de jeux pour les enfants. Il relève en effet du simple bon sens d'éviter que les déjections canines ne viennent souiller la pelouse où nos enfants se promènent, courent, jouent dans les feuilles mortes ….

Bientôt, la Boucle Verte

Dès 2008 nous avions projeté de rétablir une circulation douce autour de notre village pour les promeneurs, joggeurs, cyclistes et cavaliers. Les habitants anciens évoquent d'ailleurs toujours avec une certaine nostalgie le temps où il était possible de se promener sans nécessairement revenir sur ses pas ou en ayant le choix de son parcours. Devenu impossible au fil du temps, ce circuit va renaître grâce à la détermination de l'équipe municipale et la bonne volonté de propriétaires riverains. Une boucle d'environ quatre kilomètres, accessible dans les deux sens, sera interconnectée avec les chemins existants. Un des accès se fera non loin de la ferme d'Orsonville, un autre à partir du Chêne Pendu.

Pour parvenir à ce résultat, il aura fallu tout d'abord établir un itinéraire possible, évaluer les distances, les surfaces, les limites avec un géomètre, lister les travaux : élagage, clôtures, viabilisation du cheminement, rétablissement d'un réseau de fossés cohérent, barrières d'accès, signalisation, etc, chiffrer ensuite le montant des acquisitions foncières et des travaux. Toutes les parties en présence sont désormais d'accord et, conformément à nos habitudes, nous cherchons auprès des diverses instances concernées, Conseil Général, Parc Naturel Régional, entre autres, des aides au financement de ce projet qui nous tient à cœur et que nous souhaitons mettre en œuvre dans les meilleurs délais.